



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



FLASH INFO

18 novembre 2015

Action Sociale : réunion FGF-FO / DGAFP du 17 novembre 2015

La DGAFP souhaitait rencontrer en bilatérale les organisations syndicales.

Dans ce cadre, une délégation FGF-FO, composée de Christian Grolier, Claude Simoneau et Nathalie Demont, a été reçue par la DGAFP lors d'une audience pilotée par Laurent Crusson, sous-directeur du service des rémunérations, de la protection sociale et des conditions de travail.

Cette audience s'inscrit dans une volonté du cabinet du ministre de connaître les positionnements de chacune des organisations syndicales afin de prévoir d'ouvrir une négociation...ou pas. Les différentes rencontres bilatérales feront l'objet d'une information en retour et notamment lors du CIAS de décembre puisque l'ensemble des réunions auront lieu d'ici à début décembre.

3 axes de discussion sont proposés :

- Sur l'organisation et la gouvernance
- Sur les prestations
- Sur les bénéficiaires

Nous avons précisé que l'avenir de la gouvernance de l'action sociale relève des compétences de la fédération, nos représentants mandatés au CIAS et aux SRIAS ayant pour mandat chacun à leur niveau la gestion des prestations.

Pour ce qui concerne la gouvernance du CIAS, FO n'est pas demanderesse de changement.

De plus, FO connecte l'avenir de l'action sociale au mouvement en cours dans le monde mutualiste (regroupements-fusions de mutuelle, gestion du régime obligatoire, etc.). Ce mouvement ne peut pas être isolé du dernier accord interprofessionnel et des engagements du Président de la République consistant à rendre obligatoire pour les employeurs la participation financière à une complémentaire santé obligatoire pour tous.

Si la Fonction publique traduit cette obligation de complémentaire santé pour tous, sur quel budget sera-t-elle financée ? Que sera l'avenir de l'action sociale interministérielle, sachant que les grands groupes mutualistes pourraient effectuer ces prestations ?

Trop d'inconnues qui explique pourquoi FO estime que ce n'est pas le moment de fragiliser l'ASI en changeant la gouvernance.

En revanche, si le gouvernement décide de mettre en place une réflexion sur ce sujet, FO demandera une réflexion sur les règles de représentativité.

La DGAFP évoque 2 réflexions pour la gouvernance :

- La possibilité de mise en place d'un établissement public pour gérer l'action sociale peut être envisagée mais, compte tenu du « petit » budget dédié à l'ASI, on ne peut le faire qu'en regroupant toute l'action sociale de la Fonction Publique et donc en intégrant l'action sociale de chaque ministère (ce qui pourrait engendrer la fin de l'action sociale ministérielle). Il reconnaît que les fédérations de fonctionnaires ne sont pas très favorables à cela.
FO confirme son opposition !
- définir le budget de l'action sociale en fonction de la masse salariale, à l'instar de ce qui se fait dans le privé avec le comité d'entreprise. Le risque est de voir ces budgets diminuer de façon significative dans certains cas et notamment lors de restructurations avec mutualisation et baisse des effectifs.

La DGAFP évoque l'hypothèse de créer une commission spécialisée du CSFPE pour traiter de l'ASI sans définir vraiment quelles seraient ses compétences. FO a rappelé que cela n'était pas nécessaire même si nous partageons l'idée que le CSFPE pourrait être informé d'un bilan annuel du CIAS.

Pour ce qui concerne les SRIAS, nous avons confirmation que l'organisation actuelle sera maintenue pour 2016. Nous avons insisté sur la nécessité de prévoir à la fois un fonctionnement pour la période transitoire (avant les prochaines élections de décembre 2018 et leur impact sur la représentativité) mais aussi d'anticiper pour l'organisation future.

Pour FO, il y a 3 points à prendre en compte :

- Les mandats actuels des Présidents et des membres des SRIAS,
- le maintien des structures de proximité nécessaires pour un fonctionnement au plus près du terrain,
- la pérennisation des budgets et leur équilibre entre les régions qui fusionnent.
Pour FO, la DGAFP doit fléchir ces budgets afin qu'un Préfet de région ne soit pas en mesure de les répartir comme il le souhaite entre la région chef-lieu et les régions « disparues » dans la fusion.

Pour FO, la demande est donc, comme pour les administrations impactées par la réforme territoriale, de laisser en place une unité dans chaque région afin de pouvoir répondre à la demande des agents.

De même les mandats des Présidents doivent être maintenus a minima jusqu'aux élections professionnelles de 2018 ainsi que celui des militants y participant. La DGAFP semble partager nos propositions de maintenir les élus en place (sous d'autres formes comme vice-président...) mais tout cela reste à définir courant 2016. Nous avons demandé que les agents concernés soient éclairés rapidement sur le devenir de leur mandat.

Concernant les prestations et à la question sur les priorités, la FGF-FO répond que le logement, les crèches et la restauration sont les pistes à privilégier.

Nous avons rappelé que les nouvelles possibilités offertes à l'ERAFP d'investir dans le domaine du logement des fonctionnaires méritaient des précisions sur les types de logement et des bénéficiaires.

A propos de la restauration, la question se pose pour les agents qui accéderaient par exemple au travail sur site distant : quelles seront les solutions proposées ?

De nouvelles prestations sont au stade de la réflexion et notamment une aide aux études ou des offres de prêt.

FO a rappelé sa revendication prioritaire de dégel et d'augmentation de la valeur du point d'indice. Nous n'accepterons pas un maintien du gel au prétexte d'une amélioration du paquet salarial à travers des prestations sociales.

La DGAFP a bien compris le message !

Enfin sur les bénéficiaires, 2 sujets rapidement abordés, l'un sur les contractuels éligibles ou pas au logement intermédiaire et l'autre sur l'application d'un tarif « retraités » dans les RIA (sur quelle base, taux moyen, etc....).

Pour FO, tous les agents actifs ou retraités doivent pouvoir bénéficier des prestations quel que soit leur statut.

Concernant les retraités, nous avons rappelé notre mécontentement et notre incompréhension suite à l'impossibilité de les faire participer aux CIAS et SRIAS alors qu'ils peuvent participer à la gestion des RIA, belle contradiction !

Le Sous-Directeur a indiqué vouloir revérifier si ce point pouvait évoluer dans le sens de notre revendication...à suivre !

Avant de clôturer la réunion, La DGAFP nous a indiqué qu'elle préparait un courrier, dans le cadre de la réforme territoriale, pour rappeler aux préfets leurs obligations par rapport aux SRIAS et notamment concernant la restauration.

La FGF-FO se félicite de cette audience et continuera de porter ses revendications pour une action sociale interministérielle au plus près de terrain et des besoins des agents.

